

OFFRE SPÉCIALE



DU 1^{ER} AVRIL AU 31 DÉCEMBRE 2020

200€ REMBOURSÉS*

pour l'achat et la pose par un professionnel d'une Pompe à Chaleur **Arianext Plus S** ou **Arianext Compact S**

PROFITEZ DES AVANTAGES D'UNE POMPE À CHALEUR HYBRIDE :



pilotage à distance

COP Jusqu'à 5,11

À l'occasion de l'opération Partenariat EDF, CHAFFOTEAUX propose au client particulier 200€ remboursés sous forme de remboursements en euros pour tout achat et pose par un professionnel d'une Pompe à Chaleur Arianext plus 90 S / 110 S, Arianext plus 90 S-T / 110 S-T ou Arianext Compact 110 S.

Conditions de l'offre : offre valable du 1^{er} avril au 31 décembre 2020, réservée aux particuliers qui font réaliser des travaux de rénovation énergétique dans leur logement par un installateur qualifié RGE. Pour bénéficier de l'offre, le particulier devra adresser le présent coupon, accompagné d'une copie de la facture installateur acquittée (datée entre le 1^{er} avril et le 31 décembre 2020), de la lettre d'engagement d'EDF reçue à l'inscription sur le site <https://www.prime-energie-edf.fr> et de ses coordonnées indiquées sur papier libre, précisant : Nom, Prénom, Adresse postale, e-mail et numéro de téléphone à l'adresse suivante : SGA - Opération Chaffoteaux « Partenariat EDF » 18 rue Horace Vernet - 92130 Issy-les-Moulineaux.

A partir du 31 janvier 2021 aucun coupon ne sera accepté.

Offre limitée à une seule installation par foyer fiscal, valable en France métropolitaine pour les retours de preuves d'installation d'une PAC Hybride concernée par l'offre. Offre non cumulable avec toute autre opération commerciale Chaffoteaux en cours.

¹ Classe énergétique du système.

INFORMATION IMPORTANTE : dans un premier temps, vous devez vous inscrire sur le site EDF avant la signature du devis de vos travaux :
<https://www.prime-energie-edf.fr>

*Dans le cadre d'un partenariat conclu avec EDF, Chaffoteaux accorde un avantage au client final sur ce matériel s'il est installé par un professionnel.

